



Editorial :

Un projet de budget qui confirme une réduction des moyens des services publics

Le gouvernement vient d'adopter un projet de budget qui confirme une réduction des moyens des services publics, avec notamment la suppression nette de 15019 emplois de fonctionnaires, dont plus de 7000 dans l'éducation. Et pour la première fois depuis des dizaines d'années le budget de l'Etat est en diminution en euros constants.

Ces suppressions manifestent clairement que les fonctionnaires sont considérés d'abord comme des variables d'ajustement budgétaire au mépris d'un examen de la réalité des besoins. Ainsi va se poursuivre une orientation qui, jouant à la fois sur la baisse du nombre d'agents et la détérioration de leur pouvoir d'achat, signifie clairement aux personnels le mépris dans lequel est tenu leur travail et leurs missions.

Ce sont les services publics qui vont voir réduire sensiblement leur capacité de répondre aux besoins de notre société. Et le gouvernement qui prétend lutter contre le chômage prend des mesures qui ne vont faire qu'accroître la précarité et contribuer au chômage des jeunes.

C'est particulièrement vrai en matière d'éducation où en dépit de quelques ajustements les suppressions atteignent un niveau rarement atteint et vont se traduire à la fois par un recul des capacités d'assurer la réussite de tous, une dégradation des conditions de travail des personnels, et encore plus de précarité : le communiqué du conseil des ministres confirme d'ailleurs que l'éducation ne fait pas partie des priorités gouvernementales.

L'affirmation selon laquelle le projet de budget du gouvernement viserait notamment à « donner la priorité au pouvoir d'achat, à l'emploi et à l'égalité des chances » et « préparer la France aux défis de demain » n'est qu'un slogan démenti par l'examen des mesures envisagées, qui traduisent des choix à courte vue qui vont à l'inverse de ces intentions et compromettent l'avenir.

Paris, le 27 septembre 2006

Apprentissage de la lecture : le ministre continue à entretenir le trouble dans l'opinion

Un séminaire sur l'apprentissage de la lecture se tient aujourd'hui au Collège de France, en présence du ministre de l'Education nationale. Il est organisé à l'intention des formateurs d'IUFM au moment même où une censure professionnelle s'exerce à l'encontre de Roland Goigoux, professeur des Universités en sciences de l'éducation et enseignant à l'IUFM d'Auvergne.

Cet universitaire vient d'être exclu de la formation des inspecteurs de l'Education nationale où il assurait, depuis plusieurs années, des cours sur l'apprentissage de la lecture. Pourtant, ses compétences professionnelles, son dévouement et son sens du service public sont unanimement reconnus. On ne peut trouver dans les écrits de Roland Goigoux le moindre encouragement à ne pas appliquer les programmes sur l'apprentissage de la lecture modifiés en mars dernier. En revanche, le ministère lui reproche la publication d'un ouvrage récent « Apprendre à lire à l'école » qui s'écarterait, non pas des programmes, mais du discours tenu par le ministre lui-même sur la lecture et dans lequel il préconise fortement l'utilisation des seules méthodes syllabiques au CP.

Ainsi, Roland Goigoux se trouve écarté de la formation des cadres de l'Education nationale parce qu'il ne professe pas le simplisme pédagogique. L'actuelle décision ministérielle

confirme l'émergence d'une pensée officielle visant à faire taire les pensées critiques et à mettre au pas la Recherche et les corps d'inspection. Au-delà de la seule formation des cadres, c'est la formation des enseignants qui est menacée d'appauvrissement, et avec elle, à terme, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Parce qu'il n'est pas dans la tradition de l'enseignement public de confondre formation et conformation, les organisations signataires rappellent leur attachement au respect de la mission des enseignants-chercheurs, dont l'indépendance garantit la qualité scientifique.

Les organisations signataires s'inquiètent de la propension du ministre à entretenir le trouble dans l'opinion sur l'apprentissage de la lecture. Elles réaffirment que l'intérêt des élèves ne réside pas dans une opposition démagogique entre parents et enseignants, mais dans une relation de coopération et de confiance mutuelle nourrie par le dialogue.

AGEEM - AFEF - CRAP - GFEN - ICEM - OCCE -
SGEN-CFDT - SE-UNSA - UNSA-Education -
SUP'Recherche - SI.EN - FSU - SNUIPP - SNES -
SNESup - SNPI

Paris le 2 octobre 2006

Communiqué FSU sur le Comité interministériel d'action sociale

Lors du comité interministériel d'action sociale de la Fonction Publique, le ministre a présenté les mesures prévues pour 2007.

Même s'il faut accueillir favorablement l'augmentation de 50 % de ce budget, une analyse plus détaillée montre qu'en fait les mesures nouvelles ne représenteront qu'une faible part des 37 millions d'euros supplémentaires qui serviront en fait à la régularisation budgétaire de mesures déjà engagées. Sur le fond, la FSU conteste le lien établi par l'accord entre volet social et volet salarial qui fait de l'action sociale un élément du pouvoir d'achat, alors que l'ensemble des fonctionnaires n'aura pour solde de tout compte qu'une évolution salariale de 0,5% au 01/07/2006 et de 0,5% au 01/02/2007, ainsi que l'ajout d'un point d'indice au 1/11/2006, ce qui entérinera une nouvelle perte de pouvoir d'achat en 2006, après les 5% enregistrés depuis 2000.

Il faut souligner le retard pris dans la mise en place des mesures d'action sociale annoncées dans le domaine du logement (AIP et prêt-mobilité), et du CESU. Au demeurant, pour la FSU,

l'évolution de ces prestations ne saurait remplacer la nécessité d'investissements collectifs lourds dans le domaine du logement, de la création de crèches, des restaurants interministériels, qui pour l'heure sont très largement insuffisants et nécessitent une programmation. L'action sociale doit être porteuse d'une autre ambition pour l'ensemble des personnels, et la FSU réitère sa revendication d'une prise en compte de l'ensemble des personnels relevant de la Fonction Publique, notamment les précaires (situation notamment des personnels recrutés par des établissements publics) et celle des retraités. Ce qui est qualifié par le Ministre « d'effort sans précédent en faveur de la vie quotidienne des fonctionnaires » n'atteint toujours pas le niveau des budgets des années 2000 et reste très en deçà des besoins pour des milliers de fonctionnaires qui sont confrontés comme l'ensemble des salariés aux désengagement de l'Etat et à l'insuffisance de solidarité collective sur des questions aussi essentielles que celles de la prise en charge du logement, de la petite enfance, de la dépendance...

Journée mondiale contre la peine de mort

Comme chaque année, le 10 octobre prochain, aura lieu la journée mondiale contre la peine de mort.

L'édition 2006 sera centrée sur « les échecs de la justice » que représentent toute condamnation à mort et toute exécution.

A cette occasion, la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont la FSU est membre, interpellera l'opinion publique sur le sort de cinq condamnés qui symbolisent ces échecs : un innocent en Chine, une victime de discriminations en Arabie Saoudite, un mineur en Iran, un handicapé mental aux Etats-Unis, enfin un prévenu qui n'a pas eu un procès équitable au Nigéria.

Cinq pétitions soutiennent ces condamnés et appellent les autorités de leurs pays à abolir la peine de mort.

Nous vous suggérons de faire connaître et relayer cette initiative dans la presse départementale et sur votre site internet autour du 10 octobre.

Un matériel d'information très détaillé ainsi que les éléments nécessaires à la « com » sont disponibles et téléchargeables sur le site web de la Coalition mondiale : www.worldcoalition.org

Composée d'ONG, de barreaux d'avocats, de collectivités locales et de syndicats, la Coalition, créée à Rome le 13 mai 2002, vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort et à contribuer à mettre un terme définitif aux condamnations à mort et aux exécutions. La Coalition mondiale s'efforce notamment de faciliter la constitution ou le développement de coalitions nationales contre la peine de mort.

Etats Généraux des médias du 30 septembre

Déclaration finale des organisateurs

Plus de 150 associations, syndicats, médias associatifs, soutenus par de nombreuses forces politiques, ont appelé, dès octobre 2005, à des Etats généraux pour une information et des médias pluralistes. Une première session nationale des Etats Généraux s'est tenue à la Bourse du travail de Saint-Denis le samedi 30 septembre 2006.

A quelques mois de l'élection présidentielle et des élections législatives, nous en appelons aux mouvements syndicaux, associatifs et politiques, aux mouvements d'éducation populaire, à toutes celles et à tous ceux qui entendent résister à l'information et à la culture mercantiles, pour qu'ils soumettent au débat démocratique nos exigences et que les candidats prennent des engagements précis sur nos propositions.

Sans anticiper sur l'adoption d'une plate-forme soumise à tous les participants lors d'une prochaine session des Etats Généraux, les associations, syndicats et médias associatifs signataires ayant contribué à la tenue de cette première session, livrent au débat les pistes suivantes sans préjuger des discussions ultérieures.

Pour garantir les droits d'informer et les droits à l'information contre toutes les tentatives politiques et économiques de les confisquer.

Des dispositions doivent être prises contre les effets conjoints de la concentration et de la financiarisation des médias, qui menacent non seulement la pluralité des médias et l'existence

de certains d'entre eux, mais aussi l'expression du pluralisme des informations et des opinions. S'imposent en particulier : un renforcement de la législation anti-concentration; une refondation des aides publiques à la presse, pour que celles-ci bénéficient prioritairement aux médias sans but lucratif, aux médias d'information généraliste et à faibles ressources publicitaires.

Des dispositions doivent être prises pour que les médias soient soustraits aux pressions et aux chantages du pouvoir politique, national ou local, ainsi qu'aux appétits financiers et aux options éditoriales de leurs propriétaires. S'imposent en particulier : l'interdiction pour des groupes bénéficiant de marchés publics de posséder des entreprises médiatiques ; la création d'une nouvelle instance de régulation des médias qui, démocratique celle-là, doit se substituer au CSA ; l'attribution de nouveaux droits collectifs aux rédactions et aux syndicats des salariés des entreprises médiatiques.

Pour préserver et développer le service public de l'audiovisuel.

Le secteur public de l'audiovisuel doit être en mesure de remplir ses fonctions de service public. Son animation et sa gestion doivent être largement démocratisées. Sa créativité doit être libérée des enjeux commerciaux qui l'incitent à se battre avec les mêmes armes, les mêmes programmes que les médias privés. A cette fin, il doit bénéficier d'un financement indépendant de la publicité à la hauteur de ses missions et de garanties démocratiques qui le soustraient au chantage politique des gouvernants.

Non seulement toute nouvelle privatisation d'une chaîne publique doit être impérativement écartée, mais un coup d'arrêt doit être porté à sa privatisation et à la réduction progressive de son périmètre d'activité, notamment par l'abrogation des décrets Tasca. Il faut au contraire que le service public reconquière toutes ses capacités d'innovation, de production et de diversification. La concession des chaînes privées à des groupes dépendants de marchés publics doit cesser. La déprivatisation de TF1 doit être mise en débat. Le service public doit en outre pouvoir trouver comme partenaires privilégiés au sein d'un pôle public des médias incluant notamment l'AFP, les médias sans but lucratif.

Pour favoriser l'essor des médias associatifs et doter les médias à but non lucratif du statut et des moyens dont ils ont besoin.

Les revendications des médias du tiers secteur, consignées dans l'Appel de Marseille, doivent être satisfaites : leur représentation dans toutes les instances concernant les médias ; la pleine reconnaissance professionnelle des personnes contribuant à les faire vivre. Pour les radios associatives : le renforcement et la démocratisation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) ; la protection du quota des fréquences associatives (30%). Pour les télévisions associatives : l'extension du FSER pour qu'elles en bénéficient, notamment par une augmentation du montant et de l'assiette de la taxe sur la publicité qui l'alimente ; un quota équitable de fréquences hertziennes aux plans local, départemental, régional et national. Pour la presse écrite et l'édition indépendante et sans but lucratif : des aides spécifiques à la diffusion et la révision des conditions d'accès aux points de vente ; l'extension et la reventilation des aides publiques à la presse, afin qu'elles en bénéficient équitablement. Pour l'internet solidaire et non marchand : le retrait de la Loi de confiance dans l'économie numérique (LCEN), attentatoire à la vie privée et à la liberté d'expression ; la levée de toutes les entraves à la libre circulation des contenus dans le respect des

droits humains et des droits d'auteur; la promotion des logiciels libres et des formats ouverts, avec des aides spécifiques pour la formation à ces outils.

Pour défendre et développer la diversité de l'information et de la culture, étendre les droits des créateurs et renforcer les moyens de la création.

Les pouvoirs publics doivent garantir le droit des citoyens d'informer et d'être informés, indépendamment des audiences moyennes évaluées en fonction de critères strictement marchands, au mépris de la diversité des publics, des obligations des journalistes et de la qualité de l'information. Parmi les mesures qui iraient en ce sens : une nouvelle autorité de régulation des médias, de nouveaux droits pour les journalistes, les documentaristes et les associations, le renforcement du secteur public et du Tiers secteur associatif.

Ce qui est vrai de l'information l'est également de la culture. Les conditions de production et de diffusion des œuvres documentaires et culturelles dans les médias doivent être modifiées. Un Projet de loi pour les intermittents doit être voté conformément aux propositions du Comité du Suivi.

Pour doter les journalistes et, plus généralement, les producteurs d'information indépendants de nouveaux droits, pour leur assurer des conditions de travail à la mesure de leur rôle.

La Charte des droits et devoir des journalistes et la Charte de Munich doivent être reconnues et respectées par l'ensemble des journalistes, par les propriétaires des médias, par les directions des rédactions, par les pouvoirs publics. Elles doivent être intégrées à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes.

Les producteurs de l'information, qu'ils soient ou non des journalistes professionnels, qu'ils travaillent pour des entreprises médiatiques ou pour des associations, ne peuvent assurer leur responsabilité sociale quand ils exercent leurs activités dans des conditions précaires et sans droits collectifs garantis.

C'est pourquoi doivent être obtenus : la pleine reconnaissance professionnelle des personnes qui font vivre les médias associatifs ; le respect des droits existants pour tous les journalistes, notamment la protection de leurs sources ; l'application de toutes les dispositions légales et conventionnelles concernant les pigistes ; la résorption des emplois précaires.

Chaque équipe rédactionnelle doit être dotée d'une personnalité juridique qui assure son indépendance vis à vis des propriétaires et/ou des actionnaires.

Conclusions provisoires

Pour remplir leur fonction démocratique, les médias doivent être soustraits à l'emprise des pouvoirs économiques et politiques. Or ce n'est manifestement le cas ni des médias privés, ni des médias publics. Les logiques financières qui prévalent dans les premiers ont désormais gagné les seconds. Les pouvoirs publics, loin de garantir l'égalité du droit d'accès aux médias, le pluralisme de l'information et l'indépendance des journalistes, laissent faire et se contentent d'un pluralisme de façade. Il est urgent que cela change.

Elections en préfectures : appel au boycott

Ces élections ont lieu courant octobre et nous vous rappelons que le SNUP-FSU (Syndicat National Unitaire des préfectures, membre du SNUCLIAS) appelle au boycott au plan national afin de provoquer un second tour où il pourrait se présenter, sa liste ayant été refusée pour ce premier tour.... Pour provoquer ce second tour, il faut qu'il y ait moins de 50% de votants. Pour aider au boycott, le SNUP a sorti du matériel à distribuer aux personnels de la préfecture de votre département.

Toutes les sections départementales ont eu directement la profession de foi nationale du SNUP présentant sa démarche et à diffuser dans les préfectures et sous-préfectures.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu fait par Philippe VOLLOT (secrétaire du SNUP) de l'audience au tribunal administratif contre l'interdiction au SNUP de présenter une liste nationale.

Appel au boycott

« Comme il était prévisible, le tribunal administratif de Paris vient de rejeter notre liste *nationale* SNUP/FSU.

Le plus étonnant est que le ministre de l'Intérieur ayant répondu hors délai, son argumentation n'était pas prise en considération...

Le président du tribunal m'a écouté d'une oreille distraite, et le commissaire du gouvernement non seulement n'avait pas

bien lu mon mémoire, mais en plus a conclu à notre rejet en 2 minutes sans la moindre analyse et sans citer la moindre jurisprudence. Bref, les jeux étaient faits à l'avance.

Les motifs du rejet sont basiques : trop faible nombre d'adhérents, trop peu d'ancienneté du syndicat (3 ans) malgré l'expérience de ses responsables.

Notre seule possibilité pour pouvoir présenter une liste nationale qui soit acceptée de droit automatiquement est le boycott de l'élection nationale par plus de 50 % des électeurs.

Pour gagner cette bataille démocratique, j'invite fraternellement chacun d'entre vous à participer activement à la diffusion de notre profession de foi nationale (4 pages couleurs en cours de distribution) et à faire un travail de conviction et d'explication auprès des collègues des préfectures en leur précisant bien qu'il faut :

1. Voter localement pour le SNUP/FSU là où nous pouvons présenter des listes,

2. Ne pas voter du tout (même blanc) nationalement. »

Philippe Vollot

Lutte contre la privatisation de GDF

Le BDFN du 2 octobre a discuté de la lutte contre la privatisation de GDF

Dès le 10 septembre la FSU avait publié un communiqué de presse déclarant :

«La FSU, apporte son soutien à la journée nationale de grève et de manifestation à l'appel des fédérations CGT, FO, CFE-CGC et CFTC des Industries Electriques et Gazières le 12 septembre. Mais c'est l'ensemble des usagers qui est concerné : c'est pourquoi la FSU s'associera, en particulier au sein de la CONVERGENCE NATIONALE DES COLLECTIFS DE DÉFENSE ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS, à toutes les initiatives unitaires associant personnels, usagers et élus contre cette nouvelle privatisation. »

Lors de la manifestation du 12 septembre la FSU a confirmé auprès notamment de la fédération de l'énergie FNME-CGT sa disponibilité.

Dans le cadre de la *Convergence nationale des comités de défense et de promotion des services publics* elle a contribué à la mise sur pied du meeting unitaire de Paris le 26 septembre.

Elle a contacté les confédérations pour leur faire connaître sa disponibilité et sa volonté de travailler activement à la construction d'une riposte associant réellement les usagers et les autres services publics.

Elle ne peut que constater aujourd'hui que la nouvelle journée

d'action des électriciens gaziers le 3 octobre, jour du vote au parlement, ne permet pas aux autres personnels des services publics et de la Fonction Publique de s'associer massivement à ce combat essentiel. Elle y apporte néanmoins tout son soutien

Elle apprend également que la confédération CGT appelle, seule, à faire du 14 octobre une journée nationale de manifestation des personnels et des usagers après avoir proposé cette initiative aux autres confédérations qui l'ont refusé.

Elle regrette qu'aucun cadre unitaire n'ait été tenté avec ceux qui y étaient disponibles (FSU, Convergence, Solidaires...) ce qui aurait sans aucun doute permis localement des unités plus larges encore. La mobilisation des usagers, des citoyens, des personnels de tous les services publics reste pourtant indispensable, elle nécessite que l'on s'en donne les moyens.

Le BDFN invite les sections départementales, partout où c'est possible, localement, à répondre positivement le 14 octobre aux propositions unitaires permettant de faire un pas de plus dans cette mobilisation de tous.

La FSU continuera, là où elle est en responsabilité, de mobiliser les personnels et les usagers contre la casse du service public.

Elle continuera dans le cadre de la *Convergence nationale des comités de défense et de promotion des services publics* à tout faire pour réunir les conditions de véritables mobilisations unitaires.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: Octobre 2006—Prix: 0.4€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr